

Partenaires



CONDITIONS D'ACCEPTATION DES OFFRES

L'adhésion au réseau des partenaires de la carte « Familles nombreuses » implique une volonté d'accorder un avantage tarifaire aux familles nombreuses pour des consommations qui les concernent.

Afin de mieux satisfaire cet objectif, l'UNAF se réserve le droit de refuser les offres :

- qui seraient porteuses d'un message violent ou pornographique ;
- qui porteraient atteinte à la dignité humaine ;
- qui seraient de nature à encourager des consommations addictives (alcool, tabac, jeux d'argent...) ;
- qui seraient de nature à favoriser l'endettement des familles (crédit revolving...).